



Formation continue métiers du soin et de la rééducation

54 rue de la Baugerie, 44230 St Sébastien sur Loire
Enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 830 499 091
N°URSSAF 527 252751987

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Inscription

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Vous devez vous inscrire auprès d'Habilis via l'envoi d'un bulletin d'inscription et d'un chèque d'acompte ou de garantie de 200€ et du chèque pour le(s) déjeuner(s) (16€/déjeuner).

En cas de financement ANDPC, inscrivez-vous également sur le site www.mondpc.fr.

En cas de financement FIF-PL, vous devrez faire la demande de dossier auprès du FIF-PL.

Votre inscription sera confirmée par HABILIS après réception du bulletin d'inscription et des chèques de garantie et pour le déjeuner(s).

Attention, l'accusé réception de votre inscription ne garantit pas la réalisation de la session. Vous ne devez pas engager de frais non remboursables (déplacement par exemple) avant d'avoir reçu la confirmation de la réalisation de la session (convention et convocation).

II. Paiement et prise en charge

Pour les professionnels de santé libéraux :

Prise en charge ANDPC

Votre formation peut-être prise en charge par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant la formation et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC. Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, vous devrez régler la différence à l'organisme de formation.

Pour vous inscrire à une action de DPC, vous devez avoir créé un compte personnel DPC et vous inscrire en ligne à la formation souhaitée. Habilis validera ensuite votre inscription.

Prise en charge FIF-PL

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème. Vous devrez régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursé par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1^{er} jour de formation.

Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme ou une action DPC, vous devez vous rapprocher de votre employeur et du service formation qui procédera à votre inscription. La formation est financée par votre employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCO auquel vous cotisez (Opérateur de compétences).

Frais de déjeuners

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires. Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. Afin de gagner du temps lors des journées de formation, HABILIS règle directement le restaurant pour tous les participants. Vous devez donc régler les frais de déjeuner à HABILIS. Nous vous demanderons de préparer un chèque de 16€/déjeuner à l'ordre d'HABILIS Développement.

Les boissons alcoolisées ne sont pas prévues ni prises en charges lors de ces déjeuners. Si vous souhaitez en consommer, cela est sous votre responsabilité et vous devrez les régler directement au restaurant.

III. Documents légaux

A la réception de votre inscription nous vous adressons le programme détaillé et un devis pour vos demandes de prise en charge (FIF-PL, OPCO).

A la confirmation de la formation, nous vous adressons une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé avant la session) et une convocation.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC (à conserver), une attestation de formation et la facture.

IV. Annulation du fait du client

Si vous êtes inscrit à une formation et que vous souhaitez annuler votre inscription, nous vous invitons à nous prévenir le plus tôt possible. En cas d'annulation tardive, nous devons appliquer les frais décrits ci-dessous :

Annulation tardive :

En cas de désistement tardif (moins de 30 jours précédant le début du stage), il vous sera facturé 10% du montant du stage.

Pour une inscription annulée dans les 12 jours ouvrés précédant le début du stage, il vous sera facturé 50% du montant du stage.

En cas d'annulation pour des raisons de santé, il vous sera demandé un certificat médical afin de vous affranchir des frais d'annulation.

Non présentation ou abandon en cours de stage :

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage, il vous sera facturé la totalité du stage.

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation.

V. Annulation ou modification du fait d'Habilis

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais. Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

VI. **Supports pédagogiques**

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

VII. **Gestion des données personnelles**

Les données personnelles renseignées dans le bulletin d'inscription sont conservées par HABILIS Développement afin de vous envoyer des informations pour la formation à laquelle vous êtes inscrit et également des futures formations. Vous pouvez, sur simple demande, rectifier ou supprimer ces données.

Mise à jour : 23/10/2020

CONTACT

Justine DEBRUYNE
Chargée d'animation et d'ingénierie pédagogique
02 51 79 09 84
justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr